Mont-Saint-Aignan

GUIDE DÉCOUVERTE

PARC NATUREL URBAIN
DU COTILLET

3 ITINÉRAIRES COMMENTÉS | CARTE 1 : 5 000

montsaintaignan.fr

LE TOUR DU PARC

Un tour du parc urbain du Cotillet. Cette boucle peut aussi s'envisager en itinéraire et profiter du Téor pour revenir au point de départ.

- durée : **1 h**
- distance : **2,8 km**
- dénivelée : **+ 110 m**
- itinéraire : **boucle**

Accessibilité : Arrêt Téor Campus » ou parking à proximité.
Départ : Porte du Panorama
Parcours : Traverser le bois direction **Le Vallon** en passant par les **Loges des Pics**, **Les houx** et **Le Petit Pont**. De **Le Vallon** poursuivre direction de la **Porte des Voûtes** par **La Prairie**. À votre gauche emprunter un escalier pour continuer à droite jusqu'à la **Porte des Voûtes**. Prendre ensuite la direction **Porte du Panorama** en descendant vers la ferme du fond du Val et en longeant la route en direction du **Passage de l'Ouest**. Après avoir, emprunter le **Passage de l'Ouest** à droite. Traverser la route et s'engager dans le chemin de la Croix de l'Épine qui longe le cimetière et remonte jusqu'à la **Porte du Panorama**.

UN TOUR EN FORÊT

Petite boucle pour se dégourdir les jambes en forêt.

- durée : **0 h 20**
- distance : **0,8 km**
- dénivelée : **+ 25 m**
- itinéraire : **boucle**

Accessibilité : Arrêt Téor, arrêt ligne 4 ou parking à proximité.
Départ : Porte du Campus
Parcours : Prendre direction **La Coulée Verte**. Poursuivre direction **Le Petit Pont**. De là prendre à droite direction **Porte du Campus** en passant par **Les Houx** et les **Loges de Pics**.

LE FOND DU VAL

Une boucle mi-urbaine, mi-nature au départ de la Mairie de Mont Saint Aignan.

- durée : **0 h 40**
- distance : **1,9 km**
- dénivelée : **+ 65 m**
- itinéraire : **boucle**

Accessibilité : Arrêts lignes Bus ou parking à proximité
Départ : Hôtel de ville
Parcours : Descendre en direction du **Château du Cotillet** puis **Le Petit Pont**. De là prendre direction **Le Vallon** puis **Porte des Voûtes** en passant par **La Prairie**. De ce carrefour, emprunter à gauche un escalier et continuer à droite en direction de la **Porte des Voûtes**. À la **Porte des Voûtes** prendre à gauche en direction de l'**Hôtel de Ville** en passant par la **Rue d'Edenbridge** et **Mont aux Malades**.

N
1 : 5 000 0 100 m
1 cm sur la carte équivaut à 50 m sur le terrain

MOGOMA® 2013
CARTOGRAPHIE : Mogoma / CONCEPTION : Cnossos
COORDINATION / TEXTES : Mont Saint Aignan
PHOTOS : Marc Duvilla, Sarah Dubosc, Stéphanie Duval

itinéraire de randonnée
itinéraire de grande randonnée (GR)
porte d'entrée du réseau — Hôtel de Ville 138 m
carrefour du réseau — Les Houx 127 m
parking
itinéraire cyclable
ligne de bus — Place Colbert — arrêt de bus
ligne TÉOR — Campus — arrêt TÉOR
point d'intérêt
point de vue
indication de localisation
poteau directionnel
indication de direction
indication de sentiers de découverte

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE
59, rue Louis Pasteur – BP 128
76134 Mont-Saint-Aignan
Tél. 02 35 14 30 00
www.montsaintaignan.fr

POLICE MUNICIPALE
57, Rue Louis Pasteur
76130 Mont-Saint-Aignan
Tél. 02 35 14 30 55 ou 06 86 44 64 59

OFFICE DE TOURISME
25, place de la Cathédrale
76000 Rouen
Tél. 02 32 08 32 40
www.rouentourisme.com

LA CREA
14, avenue Pasteur – BP 589
76006 Rouen
Tél. 0800 021 021
www.la-crea.fr

SECOURS
Numéro d'urgence européen : 112

Le site du « fond du val » et du « bois du Cotillet » est très longtemps demeuré une zone agricole comme en témoigne encore la présence d'une ferme. Ce site, préservé de l'urbanisation constitue un des derniers témoignages de la vie rurale en plein cœur de l'Agglomération Rouennaise.

Véritable poumon vert au cœur de la ville, ce site fait l'objet d'un projet de restauration de la richesse écologique de la faune et de la flore grâce à la réintroduction d'espèces végétales locales adaptées aux différents milieux (bois, prairies, vallons secs,...) et au recours à des pratiques d'entretien des espaces verts respectueuses des l'environnement. Bonne découverte !

Patrice Colasse, maire de Mont-Saint-Aignan

LA NATURE AU COEUR DE LA VILLE

LE SITE DU FOND DU VAL - BOIS DU COTILLET

D'une superficie de plus de 31 hectares, ce site est composé pour moitié de prairies ouvertes et de milieux boisés. Une partie des prairies a conservé un usage agricole et sert de lieu de pâturage ou de prairie de fauche.

Sous la pression des activités humaines, la diversité végétale et animale du site s'est progressivement réduite. La préservation de ces espaces de nature en ville est cependant devenue un enjeu environnemental essentiel.

Cette diversité est également menacée par le morcellement des espaces. Il est indispensable de créer des connections entre les espaces verts appelées également corridors biologiques ou trames vertes et bleues. Le parc urbain du Cotillet joue un rôle essentiel et s'inscrit dans la continuité du bois l'archevêque et de la forêt verte.

DES ZONES REFUGES

Les espaces agricoles, situés « à la campagne », ont longtemps véhiculés l'idée qu'ils étaient des lieux d'accueil de la biodiversité. On découvre que les milieux urbains sont devenus des « zones refuges » pour la faune et la flore et que la nature « ordinaire » a tout autant besoin d'être préservée que les espèces rares ou en voie d'extinction :

Paon-du-jour

• Beaucoup d'espèces communes aujourd'hui sont en régression et deviendront demain des espèces rares si rien n'est fait.

• Chaque espece végétale ou animale joue un rôle irremplaçable. Ainsi, la survie de nombreuses espèces d'insectes dépend de plantes parfois considérées comme des « mauvaises herbes ». Ces insectes sont à leur tour indispensables à la survie des oiseaux, des mammifères... dont dépend en bout de chaîne, l'homme. A titre d'exemple, l'ortie est une « plante hôte » pour une trentaine d'insectes, dont les papillons paons du jour ou vulcain (en voie de régression) qui joue un rôle de pollinisateurs important comme les abeilles.

UN SITE GÉRÉ DE FAÇON ÉCOLOGIQUE

Les pratiques d'entretien ont longtemps été intensives : tonte des prairies en laissant sur place l'herbe coupée, éradication des « mauvaises plantes » comme les digitales... Ces pratiques d'entretien ont cédé la place à des techniques de gestion plus respectueuses de l'environnement.

LE FAUCHAGE

Les prairies non pâturées sont fauchées une à deux fois par an : les espaces tondus sont des « déserts » en terme de faune et de flore. La tonte a pour effet de diminuer le nombre d'espèces végétales et d'insectes auxiliaires (insectes prédateurs des insectes ravageurs) qui leurs sont liés, ce qui a des conséquences sur tout l'écosystème. Pour avoir des prairies riches en espèces, le foin ainsi obtenu ne doit pas être laissé sur place. En se décomposant l'herbe « enrichit » le milieu en azote et phosphate alors qu'une plus grande diversité végétale s'observe sur des sols « pauvres ».

Les traitements phytosanitaires sont interdits dans le parc urbain naturel du Cotillet, comme dans tous les espaces verts de la ville.

UNE BIODIVERSITÉ RETROUVÉE

Un exemple, l'Azurée des Anthyllides, espèce de papillon observée dans le parc urbain naturel du Cotillet, est menacée par la réduction des prairies de fauche. Depuis que les prairies sont de nouveau fauchées, on a aussi pu observer des espèces végétales assez rares comme la Gesse des montagnes et le Dactylorhize de Fuchs.

Azurée des Anthyllides

UN JARDIN NATUREL

La ville a engagé un travail de renaturation du site, en lien avec un jardinier naturaliste.

Ce travail vise à reconstituer des milieux naturels, en respectant la richesse des espèces végétales spontanées déjà présentes et en la complétant ponctuellement par de nouvelles espèces sauvages de la région :

• en lisière boisée, les plantations se sont faites par petites touches au milieu de la végétation déjà présente.

• pour les prairies, un semis a été réalisé après un travail très superficiel du sol (passage d'une herse) de façon à conserver les graminées intéressantes, tout en implantant des espèces indigènes variées.

Le site présente un très grand intérêt de part la diversité des milieux présents : zones de lisière forestière, zones boisées sur sol riche et neutre, zones boisées sur sol acidifié, zones de prairies sèches et zones de prairies « fraiches », terrains ensoleillés ou ombragés du fait de leur disposition en amphithéâtre des terrains. A chacun de ces milieux correspond des végétations différentes.

LA FLORE

LES BOIS

Dans les bois au sol riche, on observe déjà la présence d'érables, de sureaux, d'aubépines, de merisiers, de ronces, de lierre.... Les orties et ombellifères sont présentes en très grand nombre. Cependant, ces populations « régressent » grâce au fauchage réalisée par la commune. Cela permet d'introduire une flore plus diversifiée : compagnons rouges, angéliques sauvages, eupatoire chanvrine, épilobe en épi, roseau des bois, perce neige...

LES SOUS-BOIS

Certains sous-bois comportent des jacinthes des bois, des sceaux de Salomon, des anémones des bois, des renoncules ficaires, des arums maculés... Dans d'autres parties de sous-bois, moins diversifiés, des compléments ont été apportés en introduisant de nouveau des jacinthes sauvages, différentes espèces de fougères, des petites pervenches, du lamier jaune, des stellaires holostées...

LES PRAIRIES

Dans les prairies on rencontre des boutons d'or, des marguerites, des cardamines des prés, des primevères « coucou », du cerfeuil des haies. Les plantes suivantes ont été ajoutées : knautie, mauves musquées, rhinanthe crête de coq, sauge des prés, origan ou marjolaine vivace, gaillet caille-lait accompagnées, pour les prairies ombragées, d'ancolies et de campanules gantelées...

La plantation d'une haie d'arbustes indigènes ajoute la présence de viornes aubier, de cornouillers mâles (fruit dont on peut faire des confitures)...

Ces travaux ont été réalisés à partir de l'automne 2012 et pourront être perceptibles dès le printemps 2013. Ils seront poursuivis, après avoir observé les résultats obtenus, pendant deux ou trois ans. Les plants pourront ensuite se reproduire seuls. Le travail du jardinier consistera alors à les identifier, à repérer les zones où elles se développent et à accompagner ce développement naturel. L'impact sur la faune devra être mesuré par la réalisation d'un nouvel inventaire.

FAUNE

La ligue pour la protection des oiseaux (LPO) a réalisé en 2010 un recensement faunistique et floristique (disponible sur le site de la ville). Cette étude a permis de recenser 38 espèces d'oiseaux présents sur le site, dont 28 sont considérées comme « nicheuses », c'est-à-dire vivant à l'année au même endroit.

Parmi les espèces recensées :

• trois sont des espèces peu communes en déclin : trois couples de mésanges huppées ont été dénombrées ainsi qu'un couple de pic épeichette et deux couples de roitelet à triple bande,

Mésange huppée

• six sont des espèces communes, mais en déclin : mésange nonette, pie bavarde, pouillot véloce, roitelet huppé, sitelle torchepot et verdier d'Europe.

La diversité des espèces observées est relativement faible (on compte moins de 30 espèces au Km²) et le nombre de couples observés, même pour des espèces communes, est « moyen ». Aujourd'hui, on peut considérer que cette zone se situe en deçà des moyennes observées au niveau régional. Des espèces présentes ailleurs sur le territoire communal ne se retrouvent pas sur ce site qui possède pourtant toutes les caractéristiques pour les accueillir. Les mesures de gestion engagées par la commune devraient permettre d'observer une amélioration dans les années à venir.

Sur le parcours, vous pourrez également observer des arbres morts laissés sur place. Ces arbres ne constituent aucun risque sanitaire pour les autres végétaux et jouent un rôle fondamental dans l'écosystème. Ils sont un support de vie indispensable pour un très grand nombre d'insectes, d'oiseaux et de mammifères comme les chauves-souris notamment. Près de 30% des espèces vivants en milieu forestier leurs sont liées.

UNE CURIOSITÉ À OBSERVER

LES LOGES DE PICS

Près de l'entrée de l'université, plusieurs pins morts, faciles à repérer ont été étêtés et abritent des cavités creusées par les pics. Ces cavités ont servi au moment de la reproduction des pics verts. L'entrée mesure environ 5 cm de diamètre. Elle a une forme circulaire et se situe à plus de 2 mètres du sol. Après un petit tunnel, elle permet d'atteindre la chambre d'incubation creusée dans la partie tendre du bois. Le fond du trou est tapissé de copeaux. Ces loges abritent 5 à 8 œufs qui éclosent après une quinzaine de jours. Les oisillons sont nourris par les deux parents et quittent le nid 25 jours après leur naissance.

Pic épeichette

Pour aller plus loin : Chaque année la ville organise en partenariat avec le **LPO** (ligue pour la protection des oiseaux) des promenades guidées permettant d'apprendre à reconnaître les espèces présentes.

Renseignements :
Mairie de Mont-Saint-Aignan 02 35 14 30 10

HISTOIRE ET PAYSAGE

HISTOIRE

L'avenue du Fond du Val a été créé dans les années 1960, lors de l'aménagement du plateau de Mont-Saint-Aignan avec l'implantation de l'université de Rouen et de nombreux logements autour de la place Colbert. A cette époque, le fond du val était occupé par une ferme et des terres agricoles constituées d'herbages et de terres labourables. La délimitation de ces anciennes parcelles agricoles, marquées de haies aux pourtours des parcelles, est toujours perceptible aujourd'hui.

Au nord (à l'emplacement actuel des résidences « le Panorama », « les jardins d'Arcadie » « d'Estaimbuc » et « Saint Aignan ») s'élevait alors le château du Cotillet, aujourd'hui démoli.

Ancien château du Cotillet

Vue sur Rouen

PAYSAGE

Le panorama de Mont-Saint-Aignan, constitue un très beau point de vue sur l'agglomération rouennaise et permet d'apercevoir les méandres de la Seine, le pont Flaubert, les quartiers Ouest de Rouen en cours de restructuration (les Docks, le palais des sports...), le futur écoquartier Flaubert, ainsi que le centre historique de Rouen avec sa cathédrale.

En vous promenant au cœur du parc urbain naturel du Cotillet, vous pourrez également découvrir d'autres points de vue, plus secrets, sur la Seine.

INFORMATIONS PRATIQUES

RECOMMANDATIONS

Respect de la nature

• La nature a besoin de respect : emportez vos déchets ou utilisez les containers mis à votre disposition.

• La profusion de fleurs à certaines périodes de l'année cache en fait une grande fragilité et certaines plantes sont menacées de disparition. Retenez votre main et n'en cueillez pas. Une photo vous laissera un souvenir plus durable et permettra au prochain promeneur d'apprécier lui aussi cette espèce.

• Les jeunes arbres sont l'avenir de la forêt. Piétinés malencontreusement, ils sont alors en danger. Prenez-en soin, vous préservez ainsi une richesse future.

• Ne laissez pas votre chien vagabonder, tenez le en laisse.

• La chasse est interdite.

Gesse des montagnes

Courtoisie

• Les chemins peuvent être fréquentés par différents utilisateurs : promeneurs, VTTistes. Pour une bonne cohabitation de tous, soyez courtois, respectez les autres usagers.

• VTTistes, vous allez plus vite que les piétons ; pour éviter les accidents, ralentissez, avertissez et cédez le passage en vous croisant.

Plaisir et sécurité

• Afin de préserver le site, les feux sont interdits.

• Lors des périodes de vent, il est interdit de vous promener dans le parc. Les chutes de bois sont toujours possibles.

MODE D'EMPLOI

Des informations utiles... et précises

À chaque carrefour d'itinéraires balisés, vous trouverez un poteau comportant :

• une bague verte avec le nom de ce carrefour et son altitude. Tous ces noms figurent sur la carte ; vous saurez donc toujours où vous êtes.

• des panneaux jaunes qui indiquent les principales directions et le nom du prochain carrefour ; vous saurez donc toujours où vous allez.

Entre les carrefours, les itinéraires sont balisés par des marques de peinture (voir la légende de la carte).

Sur ces panneaux, vous trouverez les distances en kilomètres. Les distances entre carrefours sont également inscrites sur la carte. Vous pourrez ainsi évaluer vos temps de parcours.

La légende vous apportera les informations nécessaires pour la lecture de cette carte et la description de la signalétique et du balisage que vous trouverez sur le terrain.

ACCÈS

Transports en commun

Pour accéder au parc naturel urbain du Cotillet, vous pouvez utiliser les transports en commun (arrêts TEOR Campus ou Fond du val), ce qui permet de faire des promenades en boucle ou un itinéraire. Il est également possible d'emprunter la ligne 4, de traverser le square Lanfry surplombé par le prieuré du Mont aux malades (XII[e] siècle) et de rejoindre le parc soit par l'entrée Hôtel de ville, soit par la rue des Voutes.

À vélo

Des pistes ou des aménagements cyclables vous permettent de rejoindre le site. Un parking à vélo est disponible devant l'Hôtel de Ville.